

### Les subsides

La décision pêche en outre contre la logique quand on la considère dans un contexte géographique et commercial. Le Canada et les États-Unis sont les deux plus grands partenaires commerciaux dans le monde.

La mesure prise par le gouvernement Reagan contre le Canada frappe non seulement un pays ami mais aussi un partenaire commercial qui dispose de beaucoup de moyens de représailles. Le Canada n'est tout simplement pas l'Uruguay ou l'Ouganda. C'est un voisin immédiat qui ne demande qu'à pratiquer des relations de bon voisinage.

● (1630)

Il est certes réconfortant de savoir que nous avons encore de bons et loyaux amis et partisans aux États-Unis. J'ai encore quelques citations intéressantes à vous lire. J'en ai une ici tirée du *Mercury News* de San Jose du jeudi 5 juin dernier. Je cite:

Mais les membres de l'industrie canadienne affirment que la surtaxe nuira à tout le monde car la hausse des prix forcera les constructeurs domiciliaires à acheter des bardeaux d'asphalte ou d'aggloméré.

Ils soutiennent que les Américains ont perdu une part du marché parce qu'ils n'ont plus de sources d'approvisionnement en arbres à bon marché et qu'ils ont négligé de moderniser leurs installations.

Je reviendrai à cette situation plus tard au cours de mon exposé parce qu'elle s'applique également au cas du bois résineux. Reprenons l'article:

Ils font remarquer que Reagan a imposé des sanctions la même journée où les Démocrates à la Chambre ont adopté leur propre mesure protectionniste pour sauver des emplois au pays—un projet de loi que le président a qualifié de «loi kamikaze» qui mettrait l'économie en péril.

Dans le même journal, le *Mercury News* de San Jose, à la même date, le 5 juin, on peut lire un article du chroniqueur des affaires intitulé «Les droits imposés sur le bardeau font augmenter les prix des toitures dans la Vallée». Voici:

Les conséquences de l'imposition de droits de douanes sur les produits de cèdre canadiens se font déjà sentir chez nous, c'est-à-dire ici même, dans le comté de Santa Clara.

Le prix d'une toiture de bardeaux de bois a connu une augmentation de 300 à 500 dollars depuis que les droits de douanes ont été annoncés il y a deux semaines. Les prix devraient connaître une nouvelle hausse lorsque ces droits entreront en vigueur vendredi.

«Nous comptons sur une vraie bonne année (pour la réfection des toitures) en raison des faibles taux de refinancement» déclarait Jeff Fierstein, directeur à San Jose de la succursale de Marshall Supply Inc., fournisseur de produits de toiture. «Mais partout, les propriétaires optent pour d'autres matériaux ou annulent leurs commandes (de nouveaux toits).» Les entrepreneurs et les fournisseurs locaux soutiennent que les producteurs américains profitent des droits de douane en augmentant leurs prix.

Fierstein a déclaré que le premier jour ouvrable suivant l'annonce de l'imposition du droit de douane, ses fournisseurs de cèdre américains lui ont dit qu'ils augmentaient leurs prix de 17 p. 100 immédiatement et de nouveau de 17 p. 100 lorsque le droit de douane entrerait en vigueur.

Ce sont les entreprises de couverture ayant des contrats fixes de construction de toits dans des lotissements qui ont été les plus durement touchées par les augmentations de prix. «Les entrepreneurs sont coincés», déclare Fierstein. «Ils veulent renégocier leurs contrats, mais certains promoteurs s'y opposent».

On s'attend à ce que l'augmentation du prix du cèdre incite les consommateurs à se tourner vers d'autres types de toitures. A l'annonce de cette mesure, «je suis allé acheter un chariot-élévateur pour transporter des tuiles», déclare Ed Martinez, propriétaire de Saiz Roofing à San Jose. «C'est la fin du marché des toits en bardeau.»

Pour Martinez, c'est la fin du marché des toits en bardeau. «Le type qui construit 100 maisons et peut économiser \$500 par maison va changer (et utiliser un autre matériau)», déclare-t-il.

Les augmentations de prix ne vont peut-être pas être limitées aux toits en bois. «Les fabricants d'agglomérés essaient en vain (à cause de la stagnation du marché des matériaux de toiture) d'augmenter leurs prix depuis deux ans... l'augmentation du cèdre va peut-être leur permettre finalement...»

Je pense que cela montre bien les répercussions de ces barrières douanières des deux côtés de la frontière. Si l'on impose

ce droit de douane sur le bois de construction exporté aux États-Unis, on peut s'attendre à de sévères retombées aux États-Unis comme au Canada.

Le Canada a réagi à cette décision américaine d'imposer nos bardeaux en imposant des droits de douane sur divers articles importés au Canada qui ne sont pas couverts par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous avons entendu ce matin le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) nous dire que tout cela était la faute du gouvernement précédent qui n'avait pas veillé à ce que les bardeaux soient couverts par les négociations du GATT. Le député a au moins eu la charité de reconnaître que c'était une omission du précédent gouvernement.

Notre gouvernement envisage d'autres options pour l'industrie du bardeau, mais il ne passera pas à l'action avant d'avoir consulté les représentants de cette industrie. De telles initiatives ne peuvent manifestement être prises qu'avec l'accord et la coopération entiers de l'industrie.

En ce qui concerne la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, je pense que le ministre a dit ce matin tout ce qu'il fallait dire sur son contenu.

Je voudrais mentionner certains faits au sujet des résineux. Que s'est-il passé dans ce secteur, au nord comme au sud de la frontière, ces dernières années? Premièrement, il faut bien se dire que l'industrie forestière revêt énormément d'importance pour les deux pays. Sur les 53 milliards de pieds de planche de résineux qui ont été mis sur le marché nord-américain en 1985, environ 31 milliards ont été produits aux États-Unis. Cela a rapporté des recettes d'environ 8 milliards de dollars à l'industrie forestière américaine.

A la fin des années 70, l'industrie forestière était prospère dans les deux pays. Le prix du bois était élevé et la valeur de nos monnaies respectives s'équivalait à peu près. Les producteurs américains ont payé le gros prix pour s'approvisionner en bois. Ils ont payé ce bois des prix record, souvent au comptant. La situation s'est retournée vers les années 80.

Comme je viens de Colombie-Britannique, examinons plus particulièrement ce qui s'est passé dans le nord-ouest de la côte du Pacifique, aux États-Unis, une région qui, sans aucun doute, a été durement touchée. Comme je l'ai dit, le prix du bois d'oeuvre avait atteint des niveaux record dans la région. La demande est tombée en chute libre lorsqu'une forêt de pins cultivés du sud des États-Unis est entrée en production. Non seulement ce bois était meilleur marché, mais les salaires payés dans les scieries du Sud étaient beaucoup plus bas que dans le Nord. Les scieries du nord-ouest de la côte pacifique étaient presque toutes syndiquées et les salaires ont donc joué un rôle important. Cela s'est traduit par la fermeture de 100 à 500 scieries du nord-ouest des États-Unis. Signalons qu'un très grand nombre de scieries de la région qui ont fermé leurs portes ont été reprises en mains. Elles ne sont plus syndiquées. Il y a eu de graves conflits ouvriers dans le nord-ouest des États-Unis depuis 1982. C'est notamment à cause du coût de la main-d'oeuvre que le bois du nord-ouest de la côte du Pacifique n'est pas concurrentiel.